

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau de développement des télécommunications



DISCOURS

de

M. Sami Al Basheer Al Morshid

Directeur du
Bureau de développement des télécommunications

**Atelier sur le rôle des télécommunications/TIC
dans l'atténuation des effets des catastrophes**

Bandung (Indonésie)

28 mars 2007

Monsieur le Président, M. Basuki ISKANDAR, Vice-Ministre des postes et des télécommunications,
Monsieur Rinaldi Firmansyah, Président-Directeur de PT Telekom,
Monsieur Thomas vonDeak, Rapporteur sur la Question 22/2 de la Commission d'études 2 de l'UIT-D,
Monsieur Yasuhiko Kawasumi, Rapporteur sur la Question 10-2/2 de la Commission d'études 2 de l'UIT-D,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Ces dernières années, les catastrophes naturelles ont causé des pertes humaines considérables et d'énormes dégâts économiques, affectant des millions de personnes dans le monde. L'Indonésie, secouée par un séisme qui a fait 5 778 morts en mai 2006, a été l'un des pays les plus touchés. Depuis lors, le pays a été frappé par différents types de catastrophes naturelles, à l'origine d'un grand nombre de morts, de blessés et de personnes déplacées.

L'Indonésie est donc un lieu approprié pour la tenue du présent Atelier et des deux réunions des Groupes du Rapporteur de la Commission d'études 2. Je remercie sincèrement le Gouvernement indonésien qui a proposé d'accueillir cette rencontre importante et qui nous fournit tout l'appui logistique nécessaire, et j'espère que notre séjour ici donnera des résultats fructueux.

Monsieur le Président,

Cette rencontre d'une journée, qui sera suivie de la réunion de deux jours du Groupe du Rapporteur sur la Question 22/2 (Utilisation des TIC pour la gestion des catastrophes, ressources et systèmes de capteurs spatiaux actifs ou passifs utilisés en cas de catastrophe et pour les secours d'urgence), démontrera de toute évidence le rôle essentiel des TIC dans l'alerte, la détection, la prévision et l'intervention en cas de catastrophe. Déjà, les participants aux débats tenus ces deux derniers jours dans le cadre de la réunion du Groupe du Rapporteur sur la Question 10-2/2 (Télécommunications pour les zones rurales et isolées) ont réaffirmé l'importance de l'accès universel dans la diffusion d'informations essentielles en vue d'atténuer les effets des catastrophes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Les catastrophes naturelles perturbent les économies nationales, affaiblissent gravement les démunis et les personnes vulnérables et constituent incontestablement un obstacle majeur au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Il est donc de notre devoir de prendre des mesures concrètes pour atténuer leurs effets et ceux des catastrophes provoquées par l'homme. Je vois quatre moyens essentiels d'y parvenir:

- a) **Accroître la participation des fournisseurs de services de télécommunication:** Les opérateurs de télécommunication titulaires d'une licence devraient prendre une part active aux initiatives visant à se préparer en cas de catastrophe, et ce, afin d'améliorer l'efficacité des interventions.
- b) **Éliminer les obstacles réglementaires:** Il convient de revoir les procédures d'approbation, dont la lenteur extrême entrave le déploiement des ressources de télécommunication et d'établir des règles et des lois permettant de remédier aux lenteurs administratives dues à la complexité des procédures finissant par retarder le déclenchement des alertes publiques.

- c) **Surmonter les obstacles techniques:** On doit veiller à ce que les ressources de télécommunication soient facilement mises à disposition en cas de catastrophe et à ce que les infrastructures de télécommunication puissent prendre en charge des flux soudains ou des augmentations brutales de trafic, en particulier juste après une catastrophe.
- d) **Allouer des ressources financières suffisantes:** Il faudrait allouer à l'avance des ressources financières suffisantes pour les télécommunications d'urgence, de manière à éviter la panique au moment de la catastrophe. Ces ressources pourraient provenir de fonds publics, complétés par des contributions privées.

Monsieur le Président,

Face au problème de l'atténuation des effets des catastrophes, nous devrions créer une base de connaissances améliorée, accroître la participation du public par l'éducation et la sensibilisation, et fournir, en temps opportun, des informations fondées sur les catastrophes imminentes et celles en cours. J'espère que le présente Atelier contribuera à atteindre ces objectifs.

Dans le cadre des travaux qu'elle mène dans les domaines des radiocommunications, de la normalisation et du développement des télécommunications, l'UIT s'attache à rechercher des solutions créatives et innovantes pour mettre les ressources TIC à la portée de tous ceux qui en ont besoin. Afin d'améliorer la coordination, nous avons établi une équipe intersectorielle qui échange des informations en temps réel sur les activités des trois Secteurs de l'Union et qui veille à ce qu'il existe des synergies entre elles. L'Union est également en train d'établir un cadre international de coopération en cas d'urgence (IFCE) qui permettra à toutes les parties prenantes de mettre en commun leurs ressources avec l'UIT, avant qu'une catastrophe ne se produise, et de les mettre en oeuvre lorsqu'elle se produit. Entre autres documents de travail de l'Atelier, figure notamment un document relatif à ce cadre, que je vous prie de bien vouloir examiner, cette question devant, me semble-t-il, être abordée dans la journée par un groupe de discussion. Un tel cadre permettra à toutes les parties prenantes - gouvernements, institutions des Nations Unies, secteur privé, industrie et société civile - de collaborer avec l'UIT à l'élaboration et à la mise en oeuvre de solutions de télécommunications/TIC pour atténuer les effets des catastrophes. Le but n'est ni de faire double emploi ni d'être en concurrence avec des initiatives existantes, mais de les compléter et de renforcer le rôle joué par les télécommunications et les TIC à tous les stades de la gestion des catastrophes.

Monsieur le Président,

J'ai la conviction que l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre, de manière efficace et rapide, des ressources de télécommunication pour atténuer les effets des catastrophes est l'absence d'un régime juridique et réglementaire favorable. Certes, nous disposons de la Convention de Tampere, qui fournit le cadre juridique permettant d'utiliser les télécommunications dans l'assistance humanitaire internationale, réduit les obstacles réglementaires et protège ceux qui fournissent l'aide en matière de télécommunications tout en préservant les intérêts du pays hôte. L'UIT recherche actuellement des solutions concrètes pour aider les pays à ratifier cette Convention et a entrepris d'examiner la façon dont elle est mise en oeuvre. Ainsi, nous pourrions certainement déterminer les meilleurs moyens d'améliorer ce processus pour que tous les acteurs humanitaires puissent mettre en oeuvre des ressources de télécommunication avant, pendant et après une catastrophe de manière plus rapide, plus efficace et sans rencontrer d'obstacles.

Monsieur le Président,

En conclusion, je tiens à souligner que, certes, nous ne parviendrons jamais totalement à empêcher qu'une catastrophe ne se produise, mais il nous appartient - à nous tous - de contribuer à réduire autant que possible la souffrance humaine et à limiter les perturbations de l'activité économique.

Je vous remercie et vous souhaite des débats intéressants et fructueux.
